

urbains dans l'optique des responsabilités constitutionnelles auront la priorité à la prochaine conférence fédérale-provinciale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de déposer l'ordre du jour dès que j'aurai l'assentiment de tous les premiers ministres provinciaux, au début de la semaine prochaine, je pense.

M. Alexander: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme suite à la réponse qu'il vient de fournir, le premier ministre voudrait-il, aussitôt que possible après la conférence fédérale-provinciale, faire une déclaration concernant la politique ou les intentions du gouvernement à l'égard de nos problèmes urbains?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà indiqué à la Chambre qu'à l'issue de la conférence de décembre, si les partis de l'opposition le veulent, nous tâcherons de ménager une occasion de débattre toute la question constitutionnelle à la Chambre, comme cela s'est fait après la conférence fédérale-provinciale précédente sur la constitution.

QUESTION POSÉE AU CABINET

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Étant donné que le ministre a déclaré à l'Université Sir George Williams que tous les députés devraient agir et penser indépendamment des attaches de parti, le ministre a-t-il demandé d'être relevé de ses fonctions de whip de son parti et cela explique-t-il l'absence des députés ministériels à la Chambre hier?

L'HABITATION

LES INDEMNITÉS DE LOGEMENT

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'habitation. Étant donné que le président de la SCHL a déclaré au comité sénatorial de la pauvreté que des indemnités de logement devraient faire partie d'un programme destiné à fournir un logement convenable à tous les Canadiens, quelles mesures le ministre a-t-il l'intention de prendre à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je pense qu'une déclaration de cette nature devrait être faite normalement à l'appel des motions.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL À TERRE-NEUVE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il me dire s'il aura des entretiens demain avec le premier ministre de Terre-Neuve et si nous pouvons prévoir qu'il en résultera un accord officiel entre les gouvernements fédéral et provincial au sujet du programme provincial de développement régional?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question me semble conjecturale—si j'ai des entretiens et qu'un accord officiel soit conclu. Je ne peux pas dire quel sera le résultat de ces entretiens avec le premier ministre à supposer que j'en aie.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a peut-être donné une fausse impression. Je ne l'ai pas entendu indiquer qu'il aurait des entretiens avec le premier ministre Smallwood, et je voudrais en avoir le cœur net.

M. l'Orateur: L'ordre du jour.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je veux simplement demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il pourrait annoncer les travaux prévus pour la semaine, selon l'usage.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Volontiers, monsieur l'Orateur. Vendredi, et lundi de la semaine prochaine, nous aurons, aux termes de l'ordre du jour n° 32, un débat sur le renvoi du Livre blanc relatif à la réforme fiscale qui devrait durer deux jours. Nous demanderons un ordre spécial de la Chambre pour permettre au plus grand nombre possible de députés de participer au débat. Mardi de la semaine prochaine, nous mettrons en discussion l'ordre n° 10, le projet de loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux, dont le débat à l'étape de la 2^e lecture a déjà été amorcé. Ensuite, nous passerons aux ordres n°s 42, 43, 44 et 45, les quatre mesures qui ont déjà figuré au *Feuilleton* à la dernière session, et auxquelles nous souhaitons faire franchir l'étape de la deuxième lecture en bloc, par ordre spécial.

Mercredi, nous appellerons d'abord l'article 6, la loi sur les corporations canadiennes, que